DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME Arrondissement de DIEPPE Canton de NEUFCHATEL-EN-BRAY

COMMUNE DE BOSC-MESNIL

616 Route du Centre - 76680 – Tél: 02 35.34.50.68 / Fax : 09 70 61 36 67

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt- huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur François BATTEMENT, Maire de Bosc-Mesnil

Date de convocation 09 mai 2020

<u>PRESENTS</u>: Mmes et MM. KORMANN Béatrice, TORCHY Nathalie, GRANDIERE Céline, BOUGON Séverine, François BATTEMENT, Pascal VAN DE STEENE, Sylvain CAMPAIN, Patrick BOISSAY, LUQUET Lionel, LOUART Alain, FALAISE Laurent,

ABSENTS EXCUSES:

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme KORMANN Béatrice

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 11

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ELECTION DU MAIRE ELECTIONS DES ADJOINTS

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS N° 28/05/2020 - 01

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, 8 voix pour 2 adjoints et 3 voix pour 3 adjoints.

D'approuver la création de deux postes d'adjoints au maire.

INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS N° 28/05/2020 - 02

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2123-20 à L 2123-24-1 et l'article R.2123-23 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 constatant l'élection du maire et de deux adjoints au maire ;

Considérant que la commune compte 318 habitants ;

Considérant que si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi et dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Le Conseil Municipal,

DECIDE que le montant de l'indemnité du et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Maire : 16,897 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- 1^{er} et 2^{ème} Adjoints : 6.60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65 article 6531 du budget primitif de l'année 2020.

DELEGUES AU SYNDICAT DU COLLEGE GUILLAUME LE CONQUERANT DE SAINT - SAENS N° 28/05/2020 - 03

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du syndicat du collège Guillaume le Conquérant de Saint-Saëns.

- Mr Sylvain CAMPAIN, titulaire
- Mme Céline GRANDIERE, suppléante

DELEGUES AU SIAEPA LES 3 SOURCES CAILLY – VARENNE - BETHUNE N° 28/05/2020 - 04

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au sein du SIAEPA les 3 sources Cailly, Varenne, Béthune de Saint-Martin- Osmonville.

Mme Séverine BOUGON : titulaire
 Mr Pascal VAN DE STEENE : titulaire
 Mr François BATTEMENT : suppléant
 Mr Patrick BOISSAY : suppléant

DELEGUES AU SIVOS DU MONT - ARNOULT N° 28/05/2020 - 05

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient d'élire trois délégués titulaires et un délégué suppléant au sein du SIVOS du Mont -Arnoult.

Mr François BATTEMENT : titulaire
 Mme Béatrice KORMANN : titulaire
 Mme Nathalie TORCHY : titulaire
 Mme Céline GRANDIERE : suppléante

DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE - SDE N° 28/05/2020 - 06

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du Syndicat Départemental d'Energie.

Mr Laurent FALAISE : titulaireMr Alain LOUART : suppléant

DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRAY EAWY N° 28/05/2020 - 07

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal les délégués à la communauté de communes de Bray Eawy sont :

- Le Maire Mr François BATTEMENT
- La 1ere adjointe Mme Béatrice KORMANN

CORRESPONDANT DEFENSE N° 28/05/2020 - 08

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de nommer un correspondant défense.

Suivant la circulaire N°000280 du MINDEF du 08 janvier 2009, chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

• Mr Alain LOUART est nommé correspondant Défense

CORRESPONDANT INTEMPERIES ERDF N° 28/05/2020 - 09

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de nommer un correspondant intempéries ERDF.

En cas d'évènements à caractère exceptionnel qui peuvent entraîner de graves perturbations dans la distribution de l'énergie électrique sur des parties étendues du territoire du département et afin d'améliorer et d'accélérer les interventions des personnels de dépannage, ERDF souhaite disposer dans chaque commune d'un correspondant intempéries. Ses missions consisteront à recenser les dégâts dont il a connaissance et compléter la fiche diagnostic, transmettre les fiches diagnostic à ERDF ou joindre la cellule de crise, accompagner et/ou orienter les équipes d'intervention en relation avec la cellule de crise.

Mr Patrick BOISSAY est nommé correspondant intempéries ERDF

CREATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES N° 28/05/2020 - 10

Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil,

Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer 3 commissions municipales,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de créer les commissions municipales dont les objets et les membres sont les suivants :

• Commission du budget :

François BATTEMENT - Pascal VAN DE STEENE - Patrick BOISSAY - Séverine BOUGON - Sylvain CAMPAIN.

• Commission travaux – voirie - espaces verts :

François BATTEMENT – Béatrice KORMANN - Patrick BOISSAY – Alain LOUART – Lionel LUQUET – Laurent FALAISE – Pascal VAN DE STEENE – Sylvain CAMPAIN.

• Commission communication :

Béatrice KORMANN - François BATTEMENT - Céline GRANDIERE - Nathalie TORCHY

CONSTITUTION DU CCAS N° 28/05/2020 - 11

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à neuf le nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale puis procède à l'élection des quatre délégués du Conseil Municipal.

A l'unanimité sont déclarés élus membres du Centre Communal d'Action Sociale :

Béatrice KORMANN - Pascal VAN DE STEENE - Séverine BOUGON - Nathalie TORCHY.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 20H00